

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le rôle général de perception 2022 de la Ville de Trois-Pistoles est déposé au bureau du trésorier et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Trois-Pistoles ce 19 janvier 2022.

Steve Rioux Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Dubé, greffière de la Ville de Trois-Pistoles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 19 janvier 2022, et en le publiant dans le journal Info-Dimanche, édition de la même date. De plus, en raison de la pandémie actuelle du coronavirus, l'avis fut affiché dans la fenêtre à proximité de la porte d'entrée de l'hôtel de ville et fut mis en ligne sur le site web de la Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 19 janvier 2022.

Nancy Dubé Greffière